

La finance islamique en bonne place dans l'enseignement et la société françaises

écrit par Christine Tasin | 4 octobre 2012



On examinera avec intérêt [le site](#) du Comité indépendant (doit-on rire ?) de Finance islamique en Europe.

D'abord, il est situé à Paris. Tiens, tiens... C'est pour mieux te tromper, mon enfant.

Ensuite le comité comprend des spécialistes en droit français. Tiens, tiens... C'est pour mieux te plumer, mon enfant.

Enfin, tous les membres de ce comité pourtant européen vivent en France métropolitaine. Tiens, tiens... C'est pour mieux te narguer, mon enfant.

Mais il y a bien plus intéressant encore. Je vous invite à examiner la biographie des membres du CIFIE.

Par exemple ces deux-là... Vous apprécierez sans nul doute le fait que ces gens-là qui ont appris, enseignent et pratiquent l'islam le plus fondamentaliste, le sunnisme, enseignent dans des universités françaises. Vous apprécierez aussi, je n'en doute pas, le diplôme de finance islamique qui est délivré par

notre université. Vous comprendrez sans peine à quel point notre pays est gangréné par la peste islamique.

▪ Docteur Ash-shaykh Tarek ABO EL WAFA

Doctorat de droit public comparé à l'université de LA SORBONNE (Paris)

Maîtrise législation islamique et droit musulman de la faculté de la législation islamique et de droit musulman (*Bac+5 Al ijaza alalia*) à l'Université d'AL-AZHAR (Egypte) (*Mention excellent*)

Diplôme des études supérieures en sciences pénales (Egypte)

Diplôme des études supérieures en droit public comparé (Egypte)

Shaykh Tarek fut professeur à la faculté de la législation islamique et droit musulman-Université d'AL-AZHAR-Egypte.

Shaykh Tarek occupe actuellement le poste de professeur au département des études supérieures « Magister Al-Fiqh wa-oussoloh » à l'IESH « Institut Européen des sciences humaines » de Paris. Il est également conseiller de droit Islamique à l'Association Islamique de l'Ouest de la France.

Il est également membre de l'Union Internationale des savants musulmans sous la présidence du Shaykh docteur Al-Qardawî.

Ou encore

▪ Docteur Moulay Mounir ELKADIRI (Président du CIFIE)

Doctorat en droit musulman et sciences religieuses de l'école Dâr al-Hadîth al-Hasaniya des études islamique supérieures (Rabat/Maroc)

Thèse en arabe : « L'environnement socioculturel, juridique

et religieux au 8^{ème} siècle de l'Hégire en Andalousie : l'apport du savant Ibn Djuzay de Grenade »

Doctorat en sciences des religions et des systèmes de pensée de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes en sciences religieuses (Paris Sorbonne)

Thèse : « La notion de cœur dans les quatre premiers siècles de l'Hégire : le modèle d'Abû Tâlib al-Makkî »

Master de recherche en Sciences de l'Information et de la Communication /Université Paris XIII

Master en Management stratégique et Intelligence économique de l'Ecole de guerre économique (EGE)/Paris.

Maîtrise en Sciences économiques, mention internationale /Université Grenoble II

Licence en littérature et civilisation arabo-musulmane/ Université Mohammed V

Vice president et co-fondateur de l'institut "THE IBN ASHEER INSTITUTE FOR ISLAMIC STUDIES BYLAWS"

Président du Centre Euro Méditerranéen pour l'Étude de l'Islam Aujourd'hui (CEMEIA) : <http://www.cemeia.com/>

Membre du Rassemblement des musulmans de France (RMF) (qui siège au CFCM).

Moulay Mounir est aussi membre fondateur de plusieurs associations en France et à l'étranger et dirige des groupes de travail autour de la communication et du dialogue interreligieux.

Interventions et conférences autour du dialogue interreligieux et de la spiritualité à l'échelle nationale et international.

Docteur Mounir assure actuellement l'enseignement des cours de

droit musulman (Usûl) du module 2 du diplôme universitaire de finance islamique de Dauphine (2009/2010) (premier diplôme universitaire français de finance islamique).

Quelques Ouvrages:

Jurisprudence des musulmans en Europe du Nord (étude et réponses, aux problèmes juridiques concernant la pratique de l'Islam en Europe, **selon les quatre écoles sunnites**), édition du Ministère des Habous et des affaires islamiques (Royaume du Maroc).

Les vertus du Dialogue Coranique : intemporalité et Universalité du Discours divin, édition du Ministère des Habous et des affaires islamiques (Royaume du Maroc), année 2004/1425.??? ??????

Christine Tasin